

Semaine nationale d'action pour l'enseignement expérimental

19 au 24 octobre 1981

L'enseignement des sciences physiques doit être un enseignement expérimental. Ceci est explicitement prévu par les programmes et commentaires de toutes les classes secondaires. Or, nous constatons que les moyens matériels nécessaires ne sont pas actuellement disponibles pour mettre en œuvre un tel enseignement.

Dans les collèges, les dotations initiales en matériel pour l'introduction des sciences physiques ne permettent pas de faire manipuler chaque élève. La disparition du C.E.M.S., l'application de la circulaire de septembre 80, la maigreur des crédits de fonctionnement n'ont pas permis d'équiper les nouveaux laboratoires et ont amenés les anciens au bord de la faillite.

Afin d'informer et d'alerter les responsables (élus locaux, autorités académiques...), les parents d'élèves et tous nos collègues nous vous proposons d'organiser du 19 au 24 octobre 1981 une semaine nationale d'action.

Elle doit se dérouler sur trois plans complémentaires :

— Au niveau national, le bureau de l'U.D.P. rencontrera une nouvelle fois les responsables du ministère de l'Education Nationale.

— Au plan académique, les bureaux des sections académiques se chargeront de demander aux recteurs des mesures urgentes et tenteront d'informer chacun par le canal de la presse locale.

— Au plan de chaque établissement.

C'est pour préciser ce dernier point que le bureau a décidé de s'adresser à chacun d'entre vous grâce à notre bulletin. Nous vous demandons, dans chaque collège et dans chaque lycée de constituer un dossier :

— présentant l'état de votre équipement scientifique,

— mettant en évidence les différents besoins en indiquant la somme nécessaire pour acquérir le matériel indispensable et qui vous manque,

- proposant un plan d'équipement sur quelques années,
- montrant l'insuffisance des crédits de fonctionnement en s'appuyant sur des faits précis (facture d'achats de produits chimiques, de réparation...),
- demandant une dotation convenable en crédit de fonctionnement.

Ce dossier une fois constitué devra être présenté :

- aux élus locaux (député, conseiller général, maire, adjoint chargé de l'enseignement).
- aux chefs d'établissements
- aux responsables des fédérations de parents d'élèves,
- aux collègues des autres disciplines (pour faciliter ce contact il serait souhaitable de prévoir un affichage exposant nos problèmes en salle de professeurs).

Nos collègues biologistes ayant exactement les mêmes problèmes que nous, nous vous recommandons de leur proposer de constituer ce dossier en commun.

Pour que les actions au niveau rectoral et national aient plus de poids nous comptons sur vous pour qu'un très grand nombre d'établissements manifestent vigoureusement leur inquiétude et exigent les moyens nécessaires.

Nous vous présentons ci-dessous quelques exemples qui pourront vous aider. Pour être crédibles il faut que nous nous appuyons sur des faits précis : d'un côté la lettre du programme qui nous oblige à présenter des expériences et à faire manipuler nos élèves, de l'autre côté l'absence de matériel, les factures prouvant l'insuffisance de nos moyens.

Il ne s'agit pas pour vous de recopier ces quelques pages. Construisez votre propre dossier et plaidez efficacement votre cause.

Premier aspect : équipement des établissements.

Niveau des collèges :

Présentez les salles dans lesquelles vous donnez votre enseignement. Sont elles correctement équipées ? (Si vous utilisez des photos, c'est souhaitable, n'oubliez pas de demander l'autorisation de les diffuser).

Possédez-vous l'équipement nécessaire pour faire manipuler vos élèves ? Deux exemples, pour faire travailler une classe de 24 élèves non dédoublée il faut pouvoir disposer :

— de 12 polymètres ou 12 couples ampèremètre voltmètre (prix unitaire d'un polymètre Métrix : 300 F).

— de 12 jeux de lentilles pour l'optique en 4^{me} (prix unitaire chez Jeulin : 225 F).

Niveau des lycées :

Faites un bilan chiffré de ce qui vous a été attribué dans les années 77-80 : tables à coussin d'air, cuves à ondes, oscilloscopes...

Faites l'inventaire de vos besoins. Quelques exemples :

— Appareil à faisceaux électroniques (prix indicatif 81 3290 F). ; prévoir que la durée de vie du tube n'est que de 100 h. (coût du tube 1550 F).

— Grande cuves à ondes : 3325 F prix 80.

— Laser : 1 laser de 0,5 mW coûte 2450 F

Dans tous les cas :

Donnez l'estimation de la somme qui vous paraît nécessaire chaque année pour compléter votre équipement et remplacer les appareils hors d'usage.

Pour un lycée d'environ 1000 élèves une somme annuelle de 6000 F (francs 81) nous paraît raisonnable.

Deuxième aspect : les crédits de fonctionnement.

Attirez l'attention sur le fait que, bien que nous acceptions souvent d'utiliser du matériel de récupération (surtout au niveau des collèges) il est indispensable d'avoir présent à l'esprit :

— que certains objets s'usent. Exemple les piles sèches ; un collège en consomme plus d'une centaine (pile 4,5 V : prix unitaire environ 2,5 F).

— que d'autre se cassent : tubes à essai (87 F le cent en 80), thermomètres (1 thermomètre — 10° — 110° : 19 F).

— qu'enfin certains disparaissent au fond des poches (pinces crocodiles 1 F pièce).

Les produits chimiques en particulier ont énormément augmenté ces dernières années. Quelques exemples entre autres :

— papier filtre : main de 25 feuilles, 4,3 F en 78 - 5,4 F en 80,

— soude en écaille : 8,8 F/kg en 79 - 14,45 F en 80 (+47 % en un an).

— fer en poudre : 19,1 F/kg en 79 - 30,85 F en 80.

Les prix de réparations des appareils augmentent également très vite. Par exemple, un lycée porte chez le même réparateur un G.B.F. Satec :

facture du 30-06-80 277,54 F

facture du 08-05-81 323,40 F

Conclusion 16 % d'augmentation en 10 mois.

Pour que le matériel existant soit toujours en état de marche, il est nécessaire que chaque établissement dispose d'un certain nombre de pièces de rechange. Par exemple les lampes qui équipent certains appareils.

— Il est normal qu'un collège consomme plus d'une centaine d'ampoules de tous types en un an.

— Il faut une lampe en réserve :

- pour un tube stroboscope 772 F,
- pour une cuve à ondes 88 F,
- pour un épiscopes 100 F.

Pour chiffrer vos besoins en crédit de fonctionnement vous pouvez vous appuyer sur le tableau suivant. Il a été établi par le bureau de l'U.d.P. et n'a donc malheureusement pas force de loi. Nous le publions chaque année. A partir de 1975, date à laquelle la norme officielle a disparu, nous reprenons les sommes de l'année précédente en les majorant du taux de l'inflation. Il s'agit donc de l'estimation du crédit nécessaire par an et par élève pour l'enseignement des sciences physiques.

Classes	1 ^{er} cycle	Secondes Premières A et B	Premières Terminales C et D	Math. Sup. Math. Spé. M, M', P, P', T, T' TA' TB'	Math. Sup. Math. Spé. C et TB'	Véto
Taux demandé en 81	9	10,5	17,5	248	124	46
Taux demandé en 82	10,5	12	20	285	142	53